

près à l'origine et aux pratiques religieuses d'une partie de la population française qui semble, toujours, être la même. Les dérapages sont inévitables. Nos gouvernants agissent avec pour objectif, sans aucun doute, autre chose que la lutte contre le terrorisme.

Lutter contre le terrorisme, c'est s'attaquer à ses racines et à ses causes

Pour SUD éducation, la notion de «choc des civilisations» est vide de sens. Il existe, en revanche, des pousse-au-crime, sans cesse plus nombreux, qui attisent les haines au risque de mettre en péril l'équilibre du «vivre-tous-ensemble», uni dans la différence, de la population française. La société capitaliste n'existe que par l'exploitation, l'exclusion, les discriminations, les inégalités, la misère... Certains profiteurs qui se complaisent d'évoluer dans «la fange» qui en découle captent la colère et/ou le désespoir alors inévitables pour les transformer en haine. Il est inévitable

qu'arriver à un tel refus d'accepter de vivre avec ceux qui ne pensent pas comme eux, les plus faibles, les plus vulnérables ou les plus marginaux décident de passer à l'acte. La vie humaine ne représente plus rien à leurs yeux et ils décident de disparaître de façon violente en entraînant un nombre toujours plus important d'individus (qui ne représentent plus rien) dans leur folie meurtrière.

Pour lutter efficacement contre le terrorisme, c'est s'attaquer, en même temps, à ses racines (centre

autres le fondamentalisme religieux et les régimes politiques qui le soutiennent), à ce qui le nourrit (les guerres impérialistes, la misère, les inégalités et les injustices sociales). Il faut refuser la peur qu'il veut instituer et les privations de liberté dont il est porteur. Quand au projet présidentiel de «déchéance de nationalité», citons Thomas Piketty : "A l'incompétence économique, voici que le gouvernement ajoute l'infamie. Non content de s'être trompé sur toute la ligne sur ses choix de politique économique depuis 2012, avec à la clé la montée du chômage et de la xénophobie, voici que le gouvernement se met à courir derrière le Front national, en imposant une mesure de déchéance de la nationalité que la gauche a toujours combattue, et en créant une inégalité insupportable et stigmatisante - en plus d'être totalement inutile et inefficace dans la lutte contre le terrorisme - pour des millions de Français nés en France, dont le seul tort est d'avoir acquis au cours de leur vie une seconde nationalité pour des raisons familiales .»

La déchéance de nationalité ne sert à rien dans la lutte contre le terrorisme dans genre nouveau qui touche notre pays . La symbolique n'a jamais arrêté les balles de Kalachnikov ! Un français de nationalité prêt à assassiner un maximum de ses compatriotes avant de se donner la mort en se faisant exploser dans l'objectif de faire toujours plus de victimes est-il fondamentalement attaché à la dite nationalité ? La réponse semble être mentionnée dans la question !

Pour sauvegarder nos libertés, l'état d'urgence doit être levé au plus tôt. Pour sauvegarder la République, le projet de loi de déchéance de la nationalité doit être balayé.

Bulletin d'adhésion 2015 - 2016

Nom : Prénom :
Actif(ve) Retraité(e) **cotisation divisée par 2**
Temps complet Temps partiel

Quotité :

Grade précis (ex : PE, Instit., PLP, contractuel-le, certifié-e, stagiaire, ASEN, Administratif...)

Adresse personnelle :

Tél. :

Adresse de l'établissement :

Montant de la cotisation annuelle :

Mode de paiement : chèque à l'ordre de Sud Education 29

Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail

Mon mail :@.....

J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation 29

dans mon établissement (pour les collèges ou lycées) :

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date : Signature

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	5 €
+ de 600 €	13 €
+ de 750 €	24 €
+ de 900 €	40 €
+ de 1000 €	49 €
+ de 1100 €	58 €
+ de 1200 €	68 €
+ de 1300 €	80 €
+ de 1400 €	92 €
+ de 1500 €	105 €
+ de 1600 €	122 €
+ de 1700 €	138 €
+ de 1800 €	157 €
+ de 1900 €	173 €
+ de 2000 €	189 €
+ de 2100 €	207 €
+ de 2200 €	226 €
+ de 2300 €	245 €
+ de 2400 €	264 €
+ de 2500 €	284 €
+ de 2600 €	306 €
+ de 2700 €	328 €
+ de 2800 €	351 €
+ de 2900 €	375 €
+ de 3000 €	399 €
+ de 3100 €	425 €
+ de 3200 €	450 €
+ de 3300 €	477 €
+ de 3400 €	505 €
+ de 3500 €	534 €

Dispensé de timbrage
Brest CTC
SUD éducation
2, rue Amiral Nielly
29200 Brest

Déposé le
15/01/16
P PRESSE
DISTRIBUÉE
LA POSTE

Union
Syndicale
Solidaires

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93.

Quimper 33 Av de la Libération ☎ 02 98 53 04 16

✉ sud.education29@laposte.net site http://sudeducation29.infini.fr

26 janvier

Grève et manifestations

Pour un service public de qualité et une augmentation du pouvoir d'achat

Confrontés aux réformes, les agents de la fonction publique connaissent aujourd'hui une très forte dégradation de leurs conditions de vie au travail.

- le projet de la loi de finances valide une nouvelle année d'austérité
- c'est une nouvelle vague de suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la fonction publique
- les services publics de proximité vont en sortir fragilisés alors qu'ils constituent un amortisseur contre les conséquences désastreuses de la crise économique
- la lente dégradation de notre protection sociale

Autant de raisons qui doivent nous pousser à agir maintenant !

Et ce, avant les négociations salariales, prévues en février 2016, qui espérons-le verront la fin du gel du point d'indice. Car depuis 2010 notre pouvoir d'achat ne cesse de diminuer.

Dans le 1er degré, les raisons de se mobiliser ne manquent pas.

- Des moyens en deçà des besoins
- Les rythmes scolaires génèrent des inégalités territoriales

- La territorialisation de l'école va entraîner autonomie et hiérarchie supplémentaire
- Multiplication des tâches

2nd degré : le combat continue !

- Montrons au gouvernement notre refus intact de la réforme du collège et du statu quo dans les 3 lycées.
- Exigeons des DHG qui permettent d'enseigner et de baisser enfin les effectifs.

Solidaires, CGT, FO et FSU appellent à la mobilisation en ce début d'année 2016.

Pour de meilleurs salaires Pour de véritables emplois statutaires Pour une fonction publique de proximité



Directeur de la publication : Olivier Guzon
Imp par nos soins n° de CPPAP 0414 S 05227

1er degré

EPEP : Le vieux serpent de mer libéral est de retour !

Fin novembre, deux inspectrices générales ont remis un rapport à la ministre, sur l'organisation de l'enseignement primaire. Elles y dénoncent l'inadaptation de la circonscription du premier degré, premier échelon de la hiérarchie. Elles préconisent de la supprimer purement et simplement pour la remplacer par des EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire).

Petit rappel

L'idée n'est pas neuve, puisqu'elle fut lancée par Jack Lang, reprise dans les rapports Thélot puis Camdessus, ils apparaissent dans la loi de décentralisation de 2004, et sont officiellement mis en chantier en 2007, sous forme d'expérimentation locale, en zone rurale et en ZEP (Nogent-sur-Marne, par exemple). Car chaque fois qu'il a été question de cette «réforme» libérale, le monde enseignant s'y est massivement opposé. En effet, le ton est donné dès l'article premier du décret : soumettre l'action pédagogique des écoles primaires aux impératifs gestionnaires, en transformant le conseil d'école en Conseil d'Administration, composé majoritairement d'élus. Ce CA bénéficiait de transferts de compétences (y compris pédagogiques) aux élus locaux, le pouvoir est donné au directeur d'embaucher, de recruter des précaires.

Certes, l'IA gardait le dernier mot sur l'organisation pédagogique et la nomination des enseignants. Mais dans les relations entre l'IA et un CA majoritairement composé d'élus et de représentants des parents, le poids des questions politiques dépassait celui de l'intérêt des écoles, des collègues, des élèves. L'objectif à terme était le transfert du maximum de compétences aux collectivités locales, y compris la gestion des personnels enseignants. Il s'agissait bel et bien d'une décentralisation de l'école primaire.

Le retour : changement d'appellation

Les EPEP deviennent les E2P sous la plume du rapporteur Reiss, mais l'esprit du projet reste le même. On pensait l'épisode clôt, grâce à la sénatrice communiste de la Gironde, Françoise Cartron, qui les fait supprimer en 2010.

Le nouveau rapport Leloup-Caraglio est inquiétant à plus d'un titre. D'abord par son contenu. Faisant le constat de "l'éparpillement de l'activité des IEN" qui les éloigne de l'inspection (ce n'est pas SUD éducation qui s'en plaindra), de l'inadéquation du découpage des circonscriptions (sans lien avec les bassins de collège, par exemple), d'écoles isolées les unes des autres et de directeurs seuls et sans pouvoir, il propose tout simplement de supprimer la circonscription, de créer des EPEP ou des Etablissement Public du Socle Commun (EPSC), actuels bassins de collèges et de transférer une large partie des compétences administratives aux directeurs. L'IEN garderait la fonction d'inspection.

Scénario 1 : EPEP

Trop de petites écoles, notamment rurales ! Déjà on a vu Valls à la manœuvre pour activer la formation de RPI, en exerçant le chantage aux postes : si RPI, postes conservés pendant 3 ans (et après ?) sinon fermetures. On a pu voir lors de la dernière carte scolaire comment les secteurs ruraux du centre Finistère ont été frappés de fermetures... et que la lutte et la solidarité paient (école de Berrien). La prochaine carte scolaire risque

fort de poursuivre dans cette voie...

Avec les EPEP, il s'agit de créer des entités administratives de 9 à 11 classes, sur un site ou plusieurs, avec un directeur devenant chef d'établissement, aux compétences administratives et pédagogiques élargies, notamment en matière de notation de ses (encore ?) collègues.

Scénario 2 : EPSC

"L'établissement du socle commun comprendrait un collège et les écoles élémentaires et maternelles de son secteur. L'exemple fourni par les REP+ peut servir de référence éventuelle à l'émergence d'une conception intégrée de l'école maternelle au collège". Du coup la mission des IEN évoluerait. Ils ne seraient plus des "super directeurs" mais "auraient à évaluer les stratégies et actions menées dans les établissements sur des territoires plus grands", à l'image des IPR. Il reviendrait aux conseillers pédagogiques de faire face aux difficultés rencontrées avec les élèves.

Catastrophe annoncée

Un quart des élèves français fréquentent une école rurale, dont 4000 sont des classes uniques. Ce sont ces classes et les petites écoles qui sont spécifiquement visées par les hiérarchies intermédiaires (DSDEN, rectorat) et par les politiques dictées par la Commission Européenne au gouvernement : trop chères, nos écoles rurales doivent se «réformer», se regrouper. Mais les élèves ? Quel impact sur leur vie, leur scolarité ? Se lever plus tôt pour prendre le bus (bonjour le bilan carbone !), rentrer plus tard à la maison, consommer du Sodexo à la cantine (bonjour le bilan hépatique !). Plus de fatigue, plus de trajets ne favorisent certainement pas de bons apprentissages, dans des grosses structures impersonnelles. Pour les villages ruraux, c'est la mort assurée, l'école étant souvent le dernier service public, le dernier lieu d'échange et de vie sociale (cf l'émission Interception «Ecole à vendre», France Inter, du 4/10/15 <http://www.franceinter.fr/emission-interception-ecole-a-vendre>).

L'école rurale, un modèle pédagogique

"La petite école n'est pas un problème... c'est une chance !" pour la Fédération nationale des écoles rurales. "Beaucoup de petites communes ont fait l'effort d'investir pour leurs écoles, souvent mieux équipées que bien des écoles urbaines. Les études montrent que les résultats sont meilleurs – à milieu social équivalent – dans les petites structures scolaires... La taille des écoles, son intégration dans le tissu social proche, le mélange des âges dans une même classe, sont une chance pour «une transition éducative» plus humaine, plus démocratique, plus efficace". Sud Education partage ce point de vue et le défendra.

Pour SUD éducation, il est absolument hors de question de détruire le maillage scolaire rural, et nous nous y opposeront comme nous l'avons fait pour de nos camarades de Berrien. Il est hors de question de concentrer les écoles dans les chefs-lieux de canton, de voir disparaître les petites écoles de quartier pour de gros groupes scolaires urbains (cf Concarneau) : les arguments pédagogiques doivent primer sur les arguments économiques. Il est hors de question de régler le problème du travail des directeurs par une concentration des pouvoirs.

PPMS : Petite Panique Ministérielle Soudaine

Suite aux attentats de Paris, paraît au BO la circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015 sur la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (PPMS). Depuis arrivent aux personnels des injonctions les pressant d'effectuer des exercices de mises en sûreté et de rédiger des PPMS dans l'urgence (évacuation incendie et mise à l'abri).

La circulaire indique que «Les écoles et les établissements doivent se préparer à affronter et gérer ces événements de la manière la mieux appropriée. Cette démarche inclut l'analyse des risques, l'identification des moyens de protection et aboutit à l'élaboration du PPMS.» Cela ne peut se faire en un mois et ce n'est pas aux directrices et directeurs d'école de «remplir» de manière isolée et dans l'urgence un document dont ils pourraient être tenu-es responsables. Ils ne sont pas compétent-es pour mettre en place, sans formation, des exercices de confinement ou pour rédiger un PPMS dont le modèle départemental comporte 13 pages et indique que ce document doit être élaboré d'après des documents pour la plupart inconnus (DDRM :

dossier départemental des risques majeurs (Préfecture), DCS : dossier communal de sauvegarde ou de synthèse (Mairie) ou RIC : recueil d'information communal, DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs (Mairie). De plus l'élaboration et la mise en œuvre du PPMS requièrent le partenariat de différents acteurs cité dans le modèle de PPMS (La préfecture, La commune, La DDE, Le centre de secours, EDF GDF, Météo-France et Radio-France).

D'ailleurs la circulaire précise que "L'élaboration des

LES ÉCOLES TRANSFORMÉES EN BUNKERS



État d'urgence et déchéance de la nationalité : c'est la République qu'on assassine !

L'état d'urgence, instauré le 13 novembre pour une période d'au moins trois mois par l'Assemblée Nationale, fait suite à la situation inédite que nous vivons. Il permet désormais de passer outre à de nombreux acquis démocratiques fondamentaux.

Le pouvoir interdit des manifestations, procède à des arrestations et à des gardes à vue. Au lieu d'apporter des réponses aux revendications légitimes des mobilisations de ces dernières semaines (manifestations citoyennes et écologistes dans le cadre de la COP 21, soutien aux

PPMS nécessite une implication forte des recteurs d'académie et des Dasen, en liaison avec les préfets". Les autorités académiques mobilisent les personnes ressources dont elles disposent et mettent en place les dispositifs de formation appropriés pour faciliter la généralisation du dispositif. Cela rejoint le code du travail qui liste dans les obligations des employeurs (l'Education nationale représentée par les recteurs et les DASEN en l'occurrence) la nécessité «d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs» et «d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs». Pour SUD éducation c'est donc au recteur et à la DASEN de mettre en œuvre une politique de prévention visant à assurer la sécurité et des conditions de travail améliorées en s'en donnant réellement les moyens et en permettant aux personnels d'y participer sur leur temps de service.

Les questions relatives à notre santé, à notre sécurité et à nos conditions de travail ne peuvent pas être traitées par notre hiérarchie par quelques mails transférés et renvoyant chacun à un formulaire à remplir.

SUD Education rappelle qu'il n'existe quasiment aucune école disposant de locaux aptes au confinement tel que définit dans la circulaire n°2002-119 du 29-5-2002 (BO hors série n°3 du 30-5-2002), créatrice des premiers PPMS. Les écoles sont par définition des lieux

ouverts à la lumière, aérés. Aucune salle assez grande pour accueillir en sécurité un nombre important d'élèves avec toilettes et point d'eau accessibles n'existe dans aucune école. Les locaux scolaires sont donc particulièrement vulnérables par leur nature même. (cf article

<http://www.sudeducation29.infini.fr/spip.php?article828>). Enfin, les personnels, les parents et les élèves, mêmes les plus jeunes, ne sont pas dupes : ils comprennent bien dans quelle logique sécuritaire on veut les entraîner.

réfugié-es, et plus globalement toutes les activités revendicatives dans le cadre d'une démocratie), le gouvernement choisit la carte de la répression.

Les diktats consuméristes de fin d'année font se croiser des milliers d'acheteurs frénétiques sans aucune précaution sécuritaire particulière. Néanmoins, cette sacro-sécurité sert systématiquement de parangon au gouvernement quant il s'agit d'interdire toute contestation sociale.

L'activisme militant n'est pas le seul à être mis sur la sellette. La police s'intéresse dorénavant de très (trop?)